

Relevé de décisions du Bureau du 15 juin 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Liste des délibérations

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

La séance est ouverte à 18h37.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports de la partie décisionnelle : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau du 30 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Convention 2023 - 2027 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2023-2027 au bénéfice de la Ligue contre le cancer,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Juin 2023)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par CDC Habitat SA d'HLM pour 1 179 829,00 € et pour NEOLIA pour 199 430,25 €, soit un montant total de 1 379 259,25 €,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Règlement intérieur du télétravail 2023

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole, ainsi que sur la convention individuelle type.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Contrat de projet pour un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le recrutement d'un concepteur projeteur pour la Direction Grands Travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Fonds Développement durable - Attribution d'une subvention à la commune de Pirey pour l'organisation d'un festival du climat

M. Daniel HUOT rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à la commune de Pirey d'une subvention de 3 524 € au titre du fonds Développement durable de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation d'un festival du climat du 12 au 13 mai 2023 à Pirey, afin de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux du changement climatique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet Alimentaire Territorial : reconduction de la convention de partenariat avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté pour des animations « Anim'Alim » autour de l'alimentation, de la santé et de l'environnement

MM. Nathan SOURISSEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat de Grand Besançon Métropole avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante avec le CROUS de Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

8 - Accompagnement des communes engagées dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le modèle de convention tripartite à signer avec les communes qui souhaitent mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) communal,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat, avec les communes réalisant leur Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9 - Convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)

M. Aurélien LAROPPE rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10 - Attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

M. Yves MAURICE (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'organisation de la 32^e Foire aux saveurs d'automne en 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

11 - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Requalification de l'allée des Framboisiers à Ecole-Valentin

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :
 - la création de la zone de PUP qui sera soumise au vote du Conseil de communauté le 29 juin 2023 ;
 - le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel que présenté ;
 - le projet de convention tel que présenté et notamment la participation financière de Société Civile de Construction Vente (SCCV) « Ecole-Valentin Framboisiers » et de la commune d'Ecole-Valentin aux équipements ;
 - l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le représentant de SCCV « Ecole-Valentin Framboisiers » et la commune d'Ecole-Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12 - Mardis des rives 2023

M. Yves GUYEN rejoint la séance.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la convention-type qui sera conclue avec chaque commune pour l'organisation des mardis des rives et avec la ville de Besançon pour l'installation du bibliobus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2023 inférieures ou égales à 23 000 €

Mme Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
- se prononce favorablement sur la proposition de l'attribution de 5 subventions aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques, pour un montant total de 25 572 €, à savoir :
 - 3 680 € à Auxon Music,
 - 2 271 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 2 813 € à l'ASEP,
 - 3 375 € à l'ASC de Miserey Salines,
 - 13 433 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annuelle avec l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association CaPaciTÉS Besançon et Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dite « CaPaciTÉS Besançon et Métropole » en tant que membre actif,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o signer le bulletin d'adhésion,
 - o représenter Grand Besançon Métropole au sein des instances de l'association Communauté Professionnelle du Territoire de Santé de Besançon et Besançon Métropole dit CaPaciTÉS Besançon et Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Avenant N°1 au contrat socle du Contrat Local de Santé Grand Besançon 2020-2024 signé le 16 janvier 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au Contrat Local de Santé Grand Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à le signer.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Trivial' Compost pour un montant maximum de 2 132,50 € pour 2023 et 4 265 € pour 2024.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 - Cité de l'Emploi - 1ère programmation 2023

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement des 6 subventions (sous réserve du vote de la délibération en Conseil de Communauté du 29 juin 2023 autorisant la Madame la Présidente à signer la convention d'attribution de la subvention de 100 000 € dans le cadre de la Cité de l'Emploi) à :
 - o ARIQ BTP à hauteur de 19 750 €,
 - o BGE Franche Comté à hauteur de 5 000 €,
 - o Miroirs du monde à hauteur de 20 000 €,
 - o Club Sauvegarde de Besançon à hauteur de 22 000 €,
 - o Roue de Secours à hauteur de 4 000 €,
 - o Jean Eudes à hauteur de 9 000 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

18 - Gare BTT – Soutien 2023

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à l'association GARE BTT à hauteur de 5 000 € pour son action « Repérer les habitants des communes aux alentours de Besançon rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

19 - Fabrique à entreprendre - Financement 2023

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la participation financière de Grand Besançon Métropole pour le versement d'une aide d'un montant de 13 500 € à BGE FC, qui anime et coordonne le dispositif « La Fabrique à Entreprendre » sur le territoire de Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

20 - Samedis piétons - Attribution d'une subvention à l'Office de commerce et de l'artisanat

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre des samedis piétons 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

21 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention 2023 à Erasmus Student Network (ESN) Besançon - Nuit des étudiants du monde

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon pour l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde le 7 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'attribution de deux bourses "Victor Hugo"

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 14 006 € dans le cadre du soutien à deux bourses Victor Hugo,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

23 - Congrès - Attribution de subventions

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions :

- 4 500 € au congrès international pour la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, organisé par l'UFR Santé,
- 3 750 € au congrès régional : Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC, organisé par la Plateforme Jeune Public BFC,

- 3 750 € au congrès national : Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF, organisé par BARAC,
- 4 500 € au congrès national : Journées Nationales sur les Composites, organisé par l'AMAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

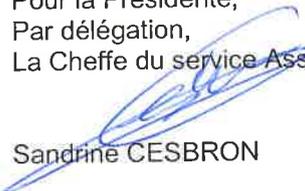
Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Affiché à Besançon, le 21/06/2023

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,


Sandrine CESBRON